

# Infos Brèves



*Bulletin d'informations municipales de Morette  
Juillet 2017*

## EDITORIAL

Chers habitants de Morette,

Le premier tour des élections municipales partielles complémentaires organisé à la fin du mois de juin a permis d'élire trois nouvelles conseillères municipales : Françoise Deforge, Marie-Claire Geymond et Claire-Marie Jobin. Au nom du conseil municipal, je leur souhaite la bienvenue dans notre équipe !

A l'issue de ces élections partielles complémentaires, un poste de conseiller municipal reste vacant. Le conseil municipal de Morette n'est donc composé que de 10 membres au lieu de l'effectif légal qui est de 11. Cette situation est regrettable à plusieurs titres. D'une part, les tâches à partager ne manquent pas au sein d'un conseil municipal et d'autre part, les décisions sont bien plus légitimes lorsqu'elles sont prises par le plus grand nombre. Enfin, cette situation est tout simplement non conforme à la loi.

L'absence d'un nombre suffisant de candidats à cette élection a un sens fort et interroge. Désintérêt de la chose publique ? Peur de s'engager publiquement?...

Il ne s'agit pas de répondre ici à ces questions mais il est certain que de plus en plus de petites communes ont du mal à trouver des candidats aux élections

municipales, un argument de plus pour le regroupement des communes !

D'autre part, comme vous pourrez le lire dans le compte-rendu du dernier conseil municipal, en cet été 2017, nous sommes à l'aube d'un projet considérable pour notre commune.

Suite à la réunion de travail ouverte à la population du 22 juin dernier, le conseil municipal a validé l'étude de la rénovation, tant énergétique que fonctionnelle et esthétique, du bâtiment mairie et de ses espaces publics. C'est un projet de longue haleine qui permettra de donner une nouvelle jeunesse à ce bâtiment mais aussi de la convivialité au cœur de notre village.

J'invite d'ailleurs chacun des habitants à poursuivre cette participation aux décisions communales afin que l'action municipale soit au plus près des attentes de chacun.

Je vous souhaite à toutes et à tous un très bel été !

La maire,  
Aude Picard Wolff

# VIE MUNICIPALE ET INTERCOMMUNALE

Il est rappelé que les comptes-rendus complets des conseils municipaux sont consultables sur le tableau d'affichage extérieur de la mairie ainsi que sur le site internet de la commune [www.morette.fr](http://www.morette.fr) ;

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2017

**Présents** : Mmes et MM. Lionel Carlin, Françoise Deforge, Marie-Claire Geymond, Claire-Marie Jobin, Yves Mounier, Aude Picard Wolff, Hélène Reynaud, Christelle Vuillerot.

Françoise Deforge est nommée secrétaire de séance.

### **Installation des nouveaux conseillers municipaux**

Les élections municipales partielles du 25 juin 2017 ont permis de pourvoir à trois des quatre sièges de conseillers vacants. Ont ainsi été élues : Françoise Deforge, Marie-Claire Geymond, Claire-Marie Jobin.

### **Elections sénatoriales du 24 septembre 2017**

Le Sénat est renouvelé par moitié tous les 3 ans. Les élections du 24 septembre permettront de renouveler 170 sièges. Ces élections sont au suffrage universel indirect par un collège de grands électeurs, composés d'une part de députés, de sénateurs, de conseillers départementaux et régionaux et, d'autre part, et en grande majorité, de délégués des conseils municipaux.

Le conseil municipal de Morette a ainsi désigné Aude Picard Wolff comme déléguée et Marie-Claire Geymond, Lionel Carlin et Claire-Marie Jobin comme suppléants.

### **Rénovation du bâtiment mairie et des espaces publics**

Une réunion de travail publique a eu lieu le 22 juin 2017 sur les projets :

- d'aménagement du terrain de la Croix, placé en emplacement réservé au PLU pour un équipement public multifonction permettant de répondre aux besoins des associations et des habitants,

- de rénovation du bâtiment mairie et des espaces publics.

Faute de besoin exprimé lors de la réunion publique sur l'aménagement du terrain de la Croix, le conseil municipal a décidé d'engager, avec l'aide du CAUE, une équipe de maîtrise d'œuvre afin d'éclairer les choix de la commune sur les travaux de rénovation du bâtiment mairie et des espaces publics.

En effet, si la commune bénéficie d'une subvention importante pour le remplacement des seules menuiseries, ces travaux nécessiteront un permis de construire qui sera conditionné au respect de nouvelles normes concernant l'accessibilité, l'électricité, les fluides et la structure du bâtiment, justifiant le recours au CAUE et à une équipe de maîtrise d'œuvre.

Cette décision et le calendrier pour engager l'étude avant la fin de l'année 2017 permettront de maintenir à la commune le bénéfice d'une subvention importante qui lui a été octroyée pour le seul remplacement des menuiseries destiné à améliorer l'isolation thermique du bâtiment. D'autres sources de financement seront recherchées.

### **Enquête publique en vue de la déclaration d'intérêt général du plan pluriannuel d'entretien des berges et de lutte contre les espèces invasives en bord de rivière.**

La commune a été sollicitée par courrier du 7 juin 2017 afin de donner un avis

dans le cadre de l'enquête publique ouverte par arrêté préfectoral sur le projet de plan pluriannuel porté par St Marcellin Vercors Isère Communauté.

Son objectif est de restaurer et d'entretenir les boisements des berges et de lutter contre les espèces végétales invasives, tant sur les parcelles publiques que privées, en bordure de rivières autres que l'Isère.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'émettre un avis favorable au plan pluriannuel de restauration et d'entretien des berges des cours d'eau (hors l'Isère) et de lutte contre les espèces végétales invasives.

#### **OPAC 38 : logements de La Cure**

Suite à une demande de la municipalité et à une réunion sur site, l'OPAC 38 a engagé les travaux de réaménagement de la cour :

- Création d'un espace privatif clos pour chacun des locataires.
- Réfection de l'espace commun enherbé et du parking.

#### **Transfert de pouvoir de police :**

Madame la Maire informe le conseil municipal que, conformément à la proposition de la communauté de

communes, elle s'oppose au transfert du pouvoir de police spéciale relatif à l'habitat (édifices menaçants ruines, ERP à usages d'habitation) étant entendu qu'en la matière le maire demeure plus à même d'intervenir dans sa commune en cas de nécessité.

#### **Fonds de péréquation intercommunal (FPIC)**

La Communauté de communes, St Marcellin Vercors Isère Communauté, bénéficie, cette année, d'une affectation au titre du Fonds de Péréquation Intercommunal (FPIC), pour un montant total de 1 107 567 €, somme à répartir entre la communauté de communes d'une part et ses communes membres d'autre part, selon différentes hypothèses.

Pour mémoire, en 2016, les trois communautés de communes qui ont fusionné au 01/01/17 avaient été débitrices à hauteur de 711 267 €. Le conseil municipal se positionne en faveur d'une répartition dérogeant à la répartition de droit commun afin de donner des moyens supplémentaires à l'intercommunalité. La décision sera prise en Conseil communautaire le 11/07/17.

#### **Effectifs scolaires Cras-Morette pour l'année scolaire 2017-2018 :**

1 classe de maternelle à Cras :

- Petite section : 8 élèves dont 5 de Morette
- Moyenne section : 11 élèves dont 5 de Morette
- Grande section : 9 élèves dont 1 de Morette

1 classe de CP à Morette avec 18 élèves dont 9 de Morette

1 classe de CE1 (10 élèves dont 4 de Morette) – CE2 (12 élèves dont 5 de Morette) à Morette

1 classe de CM1 (10 élèves dont 3 de Morette) – CM2 (12 élèves dont 4 de Morette) à Cras

#### **Syndicat scolaire Intercommunal Cras-Morette-Vatiliu-Notre-Dame de l'Osier**

Le bureau du Syndicat Scolaire Intercommunal a été renouvelé et se compose désormais comme suit :

Présidente : Mme Nicole Di Maria

Vice-présidentes : Mmes Nathalie Bessoud et Bénédicte Cheval.

## **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>er</sup> JUIN 2017**

Présents : Mmes et MM. Cyril Bietrix-Ogier, Lionel Carlin, Franck Doriol, Yves Mounier, Aude Picard Wolff, Hélène Reynaud, Christelle Vuillerot.  
Yves Mounier est nommé secrétaire de séance.

### **Convention de déneigement avec le Département de l'Isère**

Suite au changement de classement de certaines routes de la commune, Madame la Maire propose une nouvelle convention à intervenir entre le Département et la commune de Morette, autorisant cette dernière, dans le souci d'offrir aux habitants des voiries sécurisées le plus tôt possible, d'assurer le déneigement sur les parties de voiries classées dernièrement dans la voirie départementale.

### **Convention d'assistance aux projets d'urbanis août me entre le SEDI et la commune de Morette**

Le SEDI, Syndicat des Energies du Département de l'Isère, propose à la commune une assistance technique sur les questions d'extension de réseau liées à des autorisations d'urbanisme, tant sur les aspects techniques que financiers et notamment sur l'analyse de la contribution due par la commune à ENEDIS. Sur proposition de Madame la Maire, le conseil municipal a décidé à l'unanimité d'approuver cette convention établie pour une durée de trois ans, renouvelable par tacite reconduction, et d'autoriser Madame la Maire à la signer.

## **ELLE NOUS A QUITTÉS ....**

Parce que Gisèle a marqué notre village de son empreinte, nous avons souhaité, en accord avec sa famille, vous faire partager le témoignage préparé par Christian Rocher, un ami de la famille lors de ses funérailles :

*« Madame Gisèle Debernardi, épouse Trapet, est née le 19 août 1939.*

*Gisèle, une enfant de Morette, a pris pour époux, un autre enfant du village, Alfred Trapet. De leur union sont nés six enfants : Gilbert, Roger, Françoise, Marc, Sylvie et Claude.*

*Après avoir travaillé cinq années à Valisère, Gisèle s'est ensuite consacrée en totalité à sa famille. Si ce ne fut pas tous les jours facile, durant toutes ces années, elle n'a rien oublié, ni le tendre, ni le bon. Sa tendresse, son sourire, sa bonté n'ont eu d'égal que cette*

*convivialité qu'elle affichait autour d'elle.*

*Fin 1983, les enfants étant plus grands, elle a travaillé pour la commune, comme remplaçante de la femme de ménage et ce, jusqu'en septembre 1989. Puis, elle a continué le ménage du soir, et la journée comme agent de service à l'école maternelle morettine ; jusqu'en 1999 où elle a fait valoir ses droits à la retraite.*

*Chaleureuse, généreuse, marquée par son goût d'entreprendre et par son sens de l'intérêt général, Gisèle est toujours restée très active.*

*Tout d'abord, au Sou des Ecoles, où elle a participé à de nombreuses manifestations et en particulier aux bals, où les familles aimaient se retrouver. Sa passion de l'amour du travail bien fait lui a valu la grande estime de tous, et elle a toujours été très*

*soucieuse de l'éducation de ses enfants. Les boules ont également fait partie de sa vie. Déjà avec son mari Alfred, puis avec ses enfants, à l'Amicale Boules de Morette où avec sa discrétion coutumière, elle s'est toujours investie pour les tâches plus ingrates, pour apporter un peu de bonheur à chaque concours, et pour la plus grande joie des boulistes de la région.*

*Le jardinage a aussi été l'une de ses grandes passions. Chacun de ses carrés plantés ont fait l'admiration des visiteurs ou des passants : on se déplaçait pour admirer le jardin de Gisèle.*

*Même les animaux ont apprécié sa douceur et, en retour, lui ont offert un*

*peu de bonheur , comme ce petit rouge-gorge qui, chaque belle saison, revenait sur le rebord de la fenêtre, picorer les graines que lui préparait Gisèle, avant d'entamer de grandes discussions que, seule notre Gisèle, savait traduire. Lui aussi est aujourd'hui très triste.*

*Si les décès de son époux en 1995, et de ses deux fils, Marc en 1966 et Gilbert en 2013, l'ont beaucoup affectée, elle a su rester jusqu'au bout une Maman Courage avec un grand M et un grand C, et laissera le souvenir d'une femme exceptionnelle, que chacun a été fier d'avoir côtoyée.*

*Gisèle, tu manqueras à ton village que tu aimais tant. Tu nous manqueras à tous. »*

## **ECOLES CRAS - MORETTE**

**Une année scolaire racontée par les élèves de CM1 – CM2**



### Trop bien, la Fête du Livre !

Le samedi 19 mai 2017, il y a eu la Fête du Livre à Cras. Nous avons vu un spectacle avec un cheval et nous avons tous bien aimé ce spectacle. Cette journée-là, il y a eu la remise de livres, le livre que nous avons écrit cette année sur le thème "Histoire et Légendes". Dans la salle, des auteurs vendaient et

dédicaçaient leurs livres. A l'extérieur, nous pouvions faire des activités scientifiques. C'était une journée agréable !

Par : Lily-Rose, Mélissa



## Visite du collège



Nous sommes les CM2 de l'école de Cras et nous avons fait la visite du collège Condorcet (de Tullins) le 9 mai 2017. Pendant

cette journée, nous avons tout fait comme de vrais collégiens. Nous avons fait des maths, du français, de l'art etc... Nous avons mangé au self et nous nous sommes servis comme les autres collégiens. Nous avons découvert la récréation comme eux.

Nous avons fait cette visite parce que l'année prochaine, nous irons en sixième. Les CM2 de l'année prochaine feront eux aussi la visite. C'est une bonne façon de découvrir le collège.

Par : Kléane, Mathilde, Clara

## Notre journée au CROSS

Pour préparer le cross de Cras-Morette, nous nous sommes entraînés chaque jour, chaque semaine, pendant un mois. Nous nous sommes donnés rendez-vous à MORETTE avec toutes les classes de CRAS et de MORETTE, le mercredi 7 juin 2017.

D'abord, ce sont les Maternelles qui ont couru 600m ; puis les GS-CP ont couru 800m et enfin, les CE et CM ont parcouru 2132m. Nous avons bien progressé en course longue.

Nous avons eu de la chance car il a fait beau. Après cette bonne matinée, nous avons pu pique-niquer en toute tranquillité au terrain de boules de Morette. C'était une expérience inoubliable !!

Par : Axelle, Charlotte, Imane, Maël



## Visite à Sassenage



Le 29 Juin 2017, nous nous sommes rendus aux Cuves et au Château de Sassenage pour visiter l'une des

sept Merveilles du Dauphiné car, pour la Fête du Livre, nous avons écrit un livre qui parle de la légende de Mélusine.

La légende dit que c'est là que la fée a vécu. En protégeant son père de sa mère furieuse, elle a subi un sort. Cette malédiction la transformait, tous les samedis, en serpent. Si quelqu'un la voyait, elle serait condamnée à rester un serpent toute sa vie.

Un jour, elle se maria avec un chevalier. Mélusine lui interdit de la regarder le samedi. Mais il lui désobéit et elle fut transformée en serpent éternellement. Mélusine alla alors se réfugier dans les cuves de Sassenage pour pleurer.

Depuis ce jour, les larmes de Mélusine se sont transformées en cailloux qui soignent les maladies des yeux. Peut-être que nous rencontrerons Mélusine lors de notre sortie !!!

Par : Camys, Gaspard, Simon

## Basket à Cras

Pendant tout le mois de mai, chaque mardi, nous avons eu basket. Notre intervenante s'appelait Gaëlle. Elle est aussi entraîneuse de basket à Tullins.

A chaque séance, nous avons fait des exercices de dribbles, de passes et de lancers, puis après nous avons fait des matchs. Les équipes changeaient toutes les deux séances.

A la dernière séance, avec le directeur de l'ASTF, ils nous ont remis des ballons de basket tout neufs et un diplôme. C'était trop bien !

Par : Luca, Kélian, Maxime



### La prévention routière à vélo

Le lundi 20 mars, des personnes sont venues dans notre classe pour nous apprendre les règles du vélo. Le matin, nous avons regardé des vidéos et discuté. L'après-midi, on était à vélo. Ils ont simulé une route avec des feux tricolores, des panneaux et des passages piétons. A la fin, on a fait un bilan où l'on devait mettre une croix dans les cases : obligatoire, conseillé ou interdit. Avec la maîtresse, nous avons aussi fait des exercices pour rouler à vélo en sécurité, en sport, tous les mardis de mars et avril. Maintenant, nous essayons d'appliquer tout ce que nous avons appris.

Par : Milan, Loris, Nathan



### La méditation avec Mme Rettuga

Nous avons fait des exercices de méditation avec Mme Rettuga du début jusqu'à la fin de l'année, comme

l'exercice du spaghetti ou de la grenouille. Nous faisons ces exercices avant chaque évaluation et après le sport. Pour l'exercice du spaghetti, on s'allongeait et pour l'exercice de la grenouille, on restait assis bien confortablement sur notre chaise. Ces exercices servent à se calmer après une bonne journée bien chargée !

Par : Romane, Jessica, Anicet

### Le pique-nique de fin d'année

Cette année, nous allons faire un pique-nique pour fêter la fin d'année, pour fêter la rentrée des CM2 au collège et pour dire au revoir à nos maîtresses que l'on ne reverra plus. Nous nous sommes donnés rendez-vous à côté de notre école, le dernier jour, le 7 juillet. Nous allons sûrement passer un bon moment !

Par : Noé, Nathan, Damien



## **RECHERCHE DE BÉNÉVOLES POUR L'ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE**

DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE



MAIRIE  
DE  
MORETTE

Dans le cadre de la collaboration entre la commune de Morette et la MJC du Pays de Tullins, le CCAS de Morette projette d'ouvrir une antenne morettine de l'activité

accompagnement scolaire des collégiens

**DEVENEZ bénévole  
dans l'accompagnement scolaire des  
collégiens**

### Ingrédients



- Un peu de temps – 1,30 h par semaine ou plus
- L'envie d'apporter une aide au jeune
- Tout le monde peut le faire
- Disponibilité mardi soir, ou jeudi soir ou samedi matin

et puis, vous l'aidez, ça lui réussit !

Contact : Mairie de Morette – Tel. :

04.76.07.81.58 – Mail :

[commune.morette@wanadoo.fr](mailto:commune.morette@wanadoo.fr)

MJC du Pays de Tullins – Tel. :

04.76.07.04.78 – Mail : [mjctullins@orange.fr](mailto:mjctullins@orange.fr)

# VIE ASSOCIATIVE

Communiqués des associations

## LE GRAND SOU DES ECOLES DE CRAS - MORETTE



L'objectif du Grand Sou des Ecoles est de mettre en place des manifestations permettant le financement d'activités pour les enfants scolarisés sur les communes de Cras et Morette.

Cette année a été marquée par de belles manifestations (brocante, week-end caillettes, pains et pétafine), qui nous ont donné envie d'innover un peu : chocolats de Noël et boum pour les enfants notamment. Vous trouverez ci-dessous les activités financées sur l'année scolaire 2016/2017.

D'autres projets auraient pu voir le jour : voici ci-dessous quelques idées que nous proposons pour l'an prochain, à compléter par vos propres idées !

***Mais le bureau actuel s'essouffle et a vraiment besoin d'être renforcé pour porter ces projets à terme. Nous proposons donc à toutes les bonnes volontés de nous contacter.***

Nous souhaitons avoir le plaisir d'accueillir de nouveaux volontaires au bureau, qui sera élu lors de l'**Assemblée Générale le 12 septembre 2017 à 20h30.**

Merci à tous et bel été !

<i>Activités financées en 2016/2017 au profit des enfants</i>	<i>Manifestations prévues pour la prochaine année scolaire</i>
<ul style="list-style-type: none"><li>- Visite du musée de la Noix à Vinay (classes de Morette).</li><li>- Visite du musée archéologique de Charavines (classe de maternelle de Cras).</li><li>- Visite du collège de Tullins (classe de CM).</li><li>- Dans le cadre de la fête du livre :<ul style="list-style-type: none"><li>- intervention d'auteurs et d'illustrateurs dans chaque classe.</li><li>- remise d'un livre offert à chaque enfant.</li></ul></li><li>- Goûter lors du cross.</li><li>- Visite des cuves et du château de Sassenage (classe de CM).</li><li>- Visite du château de Chambéry et des éditions Boule de Neige (classes de Morette).</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Brocante : <b>dimanche</b> 01/10/2017</li><li>- Caillettes, pains, pétafine : <b>dimanche</b> 26/11/2017</li><li>- Chocolats et sapins de Noël : 16/12/2017</li><li>- Boum : courant <b>février 2018</b></li><li>- Chocolats Pâques : date à préciser courant <b>mars 2018</b></li><li>- Spectacle (danse ou théâtre) : date à préciser - <b>mars 2018</b></li><li>- Fête des fleurs : date à préciser - printemps 2018</li></ul>

## **AMICALE BOULES MORETTE**

---



Gilles Debernardi, Roger Trapet, Joël Fays, Jacky et Christophe Cuchet défendront les couleurs de Morette aux prochains

**championnats de France à Chambéry les 21, 22 et 23 Juillet.**

En effet, le 17 juin dernier lors des éliminatoires départementaux à Apprieu, ils se sont brillamment illustrés. Ils font partis des 8 équipes iséroises qualifiées sur les 147 quadrettes engagées.

**Bravo à eux et bonne chance !!!**

## **A.C.C.A. MORETTE**

---

### **Mise en garde contre la divagation des chiens**



Régulièrement, des chiens errants sont vus sur la commune de Morette. Propriétaire de votre animal, vous êtes responsable de tous ses agissements. Vous devez empêcher votre chien d'aller seul sur la voie publique et toujours le garder sous votre contrôle.

Ce mercredi 04/07 dans la soirée, 2 chiens errants s'en sont pris à un jeune chevreuil. Ce dernier s'est réfugié sous l'abri bus, près des jeux de boules.

L'ACCA de Morette demande aux propriétaires des animaux concernés de faire preuve de vigilance afin de mettre fin aux escapades de leurs compagnons à quatre pattes. La divagation des chiens étant interdite et la campagne de piégeage ayant débutée, l'ACCA de Morette rappelle que tout animal domestique capturé sera systématiquement déposé à la SPA.

**Il est important, que chacun respecte les personnes et le travail accompli par notre garde chasse et piégeur assermentés.**

Le conseil d'administration de l'A.C.C.A. de Morette.

## **INFOS PRATIQUES**

---

### **SITE INTERNET**

---

L'adresse internet de la commune a changé : retrouvez toutes nos informations sur [www.morette.fr](http://www.morette.fr)



## **FERMETURE DE LA MAIRIE POUR CONGES D'ETE**

Le secrétariat de mairie sera fermé du samedi 15 juillet 2017 au jeudi 27 juillet 2017.

**Pendant cette période, des permanences auront lieu les :**

- mardi 11 juillet 2017 de 10 h à 12 h
- jeudi 13 juillet 2017 de 14 h à 16 h

**Vous pouvez laisser un message sur le répondeur téléphonique de la Mairie au  
04.76.07.81.58**

## **SYNDICAT SCOLAIRE INTERCOMMUNAL**



Cras . Morette . Chantesse . Vatilieu . Notre Dame de l'Osier

### **Rentrée 2017-2018**

Toutes les informations relatives aux **horaires de classes, de garderies, de transport** et des **temps périscolaires**, sont sur le site [www.syndicat5ecoles.fr](http://www.syndicat5ecoles.fr).

Vous trouverez également les renseignements et le fonctionnement de la cantine, gérée conjointement par l'association des cantines et les mairies concernées.

### **Le portail des familles**

Le portail famille vous permet de définir les présences de votre / vos enfants aux services de garderie et de TAP gérés par le syndicat scolaire. Si vous souhaitez que votre enfant bénéficie d'un de ces services, vous devez impérativement faire la réservation sur le portail famille.

### **Mot de passe et identifiant**

Pour les élèves déjà scolarisés en 2016-2017, vous disposez d'un identifiant et

Vous recevrez un dossier d'information dans votre boîte aux lettres reprenant les démarches.

*Contact : Syndicat Scolaire Intercommunal - Mairie de Notre Dame de l'Osier -  
Tél : 04.76.38.93.59 – Mail : [sy.scolaire@laposte.net](mailto:sy.scolaire@laposte.net)*

*Pour toute question déposez votre message dans la rubrique « contact » du site du syndicat scolaire.*

mot de passe : ceux-ci restent inchangés pour la prochaine année scolaire.

Pour les nouveaux parents, si vous avez déjà fait les démarches d'inscription scolaire auprès de la mairie et de l'école pour la rentrée 2017-2018, nous vous communiquerons votre identifiant et votre mot de passe ultérieurement.

Pour une bonne prise en main de cet outil, nous vous invitons à lire attentivement le guide utilisateur du portail famille.

### **Rappel des horaires et tarifs de la garderie de Cras**

- De 7h30 à 8h30 = 1€ par enfant
- De 17h00 à 18h00 = 1€ par enfant

*Le temps de garderie se situant entre 8h30 et 9h le matin et 16h30 – 17h le soir est gratuit : il nécessite cependant une inscription en ligne sur le site dédié.*

## DECLARATION DE RUCHES



### Déclaration annuelle de ruches : du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre

La déclaration de ruches est une obligation annuelle pour tout apiculteur, dès la première colonie d'abeilles détenue.

Elle participe à :

- La gestion sanitaire des colonies d'abeilles,
- La connaissance de l'évolution du cheptel apicole,
- La mobilisation d'aides européennes pour la filière apicole française,

Elle doit être réalisée chaque année, entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 31 décembre.

Toutes les colonies sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, en ruchettes ou ruchettes de fécondation.

Une procédure simplifiée de déclaration en ligne a été mise en place sur le site : <http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/>

En cas de besoin, contactez le service d'assistance aux déclarants :

- Mail :

[assistance.declaration.ruches@agriculture.gouv.fr](mailto:assistance.declaration.ruches@agriculture.gouv.fr)

- Téléphone : 01 49 55 82 22

**A NOTER** : pour les nouveaux apiculteurs ou les apiculteurs souhaitant obtenir un récépissé de déclaration actualisé, il est possible de réaliser une déclaration hors période obligatoire (entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 Août 2017).

Cette démarche ne dispense cependant pas de la déclaration annuelle de ruches (à réaliser obligatoirement entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 31 décembre 2017).

## LA LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE

Information issue du site FREDON Rhône-Alpes ([www.fredonra.com](http://www.fredonra.com))

Le frelon asiatique est aujourd'hui présent sur la quasi-totalité du territoire français. Il est source de difficultés du fait de sa présence dans les zones urbanisées, mais également d'un point de vue environnemental, par la prédation qu'il exerce sur certaines espèces et notamment l'abeille domestique.

2015 avait été une année favorable au développement du frelon asiatique du fait des conditions climatiques adaptées. *Vespa velutina* en avait profité pour se multiplier dans les départements où il était déjà présent et apparaitre sur de nouveaux départements : la Loire avec un premier nid détruit, le Rhône et l'Ain où des individus avaient été vus sans que les nids soient découverts. Au total,

76 nids avaient été découverts sur la région.

### Bilan 2016 : Un nombre de nids découverts en forte hausse

En 2016, *Vespa velutina* continue son installation en colonisant de nouvelles communes sur les 6 départements déjà touchés. Seules les Savoie restent indemnes pour l'instant.

A octobre 2016, le nombre de signalements est en forte augmentation.

Les ouvrières, nombreuses à cette époque, sont à la recherche de nourriture pour elles ou pour alimenter leurs larves. Elles sont donc plus facilement repérables sur les massifs fleuris, attractifs pour les insectes pollinisateurs. Au mois d'octobre, ce sont sur les lierres qu'il faut les observer.

De janvier à octobre 2016, 44 nids ont été découverts : 24 en Ardèche, 16 dans la Drôme, 1 en Isère, 1 dans la Loire et 2 dans le Rhône.

### Le dispositif régional de surveillance

Un dispositif régional de surveillance et de lutte, assuré conjointement par l'Organisme à Vocation Sanitaire animal et végétal (FRGDS et FREDON) a été mis en place et décliné au niveau départemental.

Aucun dispositif de piégeage sélectif et efficace n'ayant encore été mis au point,

Nous sommes concernés en Isère : merci de votre contribution au signalement de nouveaux cas éventuels auprès de :

Dr Prémila CONSTANTIN

Vétérinaire pour la section apicole - GDS Rhône-Alpes

la lutte consiste principalement à repérer et détruire les nids. Elle contribue ainsi à maintenir la population de frelons asiatiques à un niveau acceptable et à garantir la sécurité des populations.

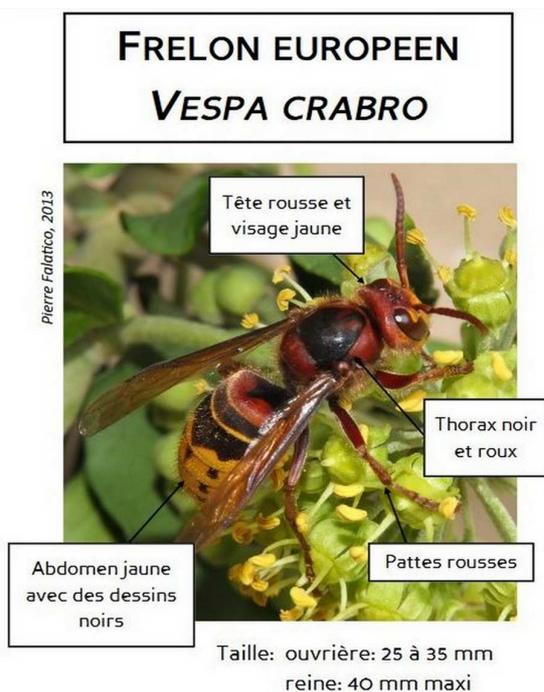
A ce titre, toute personne suspectant la présence d'un frelon asiatique sur une zone est invitée à en faire le signalement en utilisant les coordonnées ci-dessous :

GDS 38 : 09 74 50 85 85 /

info@gds38.asso.fr

FREDON : 04 74 86 40 68 /

[fdgdon38@orange.fr](mailto:fdgdon38@orange.fr)



FRGDS : Fédération Régionale des Groupements de Défense Sanitaire

FREDON : Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles

## BRÛLAGE DES DÉCHETS VÉGÉTAUX



L'arrêté préfectoral n° 2013-322-0020 du 18 novembre 2013, portant réglementation du brûlage à l'air libre ou à l'aide d'incinérateur individuel des déchets végétaux en vue de préserver la qualité de l'air dans le département de l'Isère, notifie **l'interdiction des brûlages des déchets végétaux.**

Selon cet arrêté, tous les brûlages des déchets verts, des végétaux coupés ou sur pieds, quelle soit leur teneur en humidité, à l'air libre ou à l'aide d'incinérateur individuel, sont interdits en Isère pour les particuliers et les professionnels (paysagistes, employés communaux, etc.).

### **ALERTE SECHERESSE**

Le 18 juillet dernier, le Préfet a placé l'intégralité de notre département en alerte sécheresse, ce qui implique des restrictions dans l'usage de l'eau pour les habitants :

- interdiction d'arrosage des pelouses, des espaces verts publics et privés, des jardins d'agrément, des golfs, et des stades et espaces sportifs de 6h à 20h,
- interdiction du lavage des voitures hors stations professionnelles,
- interdiction du remplissage des piscines de plus de 5 m<sup>3</sup> à usage privé,
- interdiction de fonctionnement des fontaines publiques en circuit ouvert.

Cette décision entraîne également une baisse de 15 % des prélèvements agricoles autorisés pour l'irrigation. Elle se caractérise notamment par la mise en œuvre de tours d'eau pour répartir les prélèvements entre les usagers. Enfin elle déclenche des premières mesures d'économies d'eau des industriels.

A ce jour, les dispositions de l'arrêté préfectoral sont valables jusqu'au 30 septembre 2017.

### **PASSEPORTS D'URGENCE**

Les services de la Préfecture rappellent que la délivrance d'un passeport d'urgence ou passeport temporaire est accordée de manière exceptionnelle et n'a pas de caractère automatique. Seuls deux motifs sont susceptibles de justifier la délivrance d'un passeport d'urgence) :

- des déplacements professionnels imprévus
- des considérations humanitaires ou médicales graves.

Un afflux de demandes de passeports d'urgence conduit la Préfecture à mettre en place de nouvelles modalités de demande :

**Les déchets doivent être compostés sur place, broyés ou emmenés à la déchetterie.**

Cet arrêté a été complété par l'arrêté préfectoral n°38-2016-05-12-005 du 12 mai 2016 qui instaure le principe général, **y compris pour les activités agricoles et forestières**, à compter du 1er janvier 2017 d'**interdiction, en tout temps du brûlage**, dans les communes du périmètre des plans de protection de l'atmosphère (PPA) de Grenoble et de Lyon **dont fait partie la commune de Morette.**

Vous trouverez l'information complète sur le site de la Préfecture :

[http://www.isere.gouv.fr/Politiques\\_publicques/Environnement/Dechets/Reglementation\\_-du-brulage-a-l-air-libre-des-dechets-vegetaux](http://www.isere.gouv.fr/Politiques_publicques/Environnement/Dechets/Reglementation_-du-brulage-a-l-air-libre-des-dechets-vegetaux)

- toute demande est faite exclusivement par courriel à l'adresse : [pref-cni-passeportspublic@isere.gouv.fr](mailto:pref-cni-passeportspublic@isere.gouv.fr), dans lequel :
- on indique son nom, sa date de naissance, son numéro de téléphone, la date de départ et le pays de destination
- on joint, après l'avoir scanné, le document justifiant de l'urgence
- on indique, dans l'objet du courriel, « passeport temporaire »

Si la demande est recevable, le service des passeports de la Préfecture prendra contact avec vous pour convenir d'un rendez-vous.

## HORAIRES À RESPECTER POUR EFFECTUER DES TRAVAUX

Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- Jours ouvrables : de 8H30 à 12H00 et de 14H00 à 19H30,
- Samedi : de 9H00 à 12H00 et de 15H00 à 19H00
- Dimanche et jours fériés : de 10H00 à 12H00



## CA S'EST PASSE A MORETTE

### ETAT CIVIL

#### Mariage :

24 juin 2017 : Madalina CRISTEA et Roland RZEPALA



#### Naissances :

20 juin 2017 : Tony Ferreira



#### Décès :

21 juin 2017 : Noémie RAMBERT DAVID

1<sup>er</sup> juillet 2017 : Jacqueline BRUN

12 juillet 2017 : Gisèle TRAPET



## APRES-MIDI RECREATIFS

Le 7 juin, s'est terminée la saison des après-midis récréatifs du CCAS autour d'un repas. Ce fut l'occasion pour chacun des convives de proposer sa spécialité culinaire.

Un moment chaleureux et sympathique, qui se termina en chansons autour de Pierri Dézanet.



Venez nous rejoindre les 1<sup>ers</sup> mercredis de chaque mois :

- mercredi 6 septembre,
- mercredi 4 octobre
- mercredi 8 novembre

à partir de 14h30 à la salle communale, vous êtes les bienvenus.  
Au programme, jeux divers et collation pour tous !

### **LE SOURIRE D'ANGELE**



Mme Angèle Michel, doyenne du village, a quitté il y a quelques années sa grande maison à Morette, et vit désormais dans une maison de retraite de la Drôme. Un petit groupe de morettins vous donne de ses nouvelles :

« Le sourire d'Angèle est toujours là, accompagné de ses pensées pour Morette. Nous sommes un petit groupe à lui rendre visite régulièrement dans la

Drôme. Chaque rencontre est l'occasion pour Angèle de parler de ses amis et de son village, qui lui manquent beaucoup. Elle vous embrasse affectueusement. »



Les 12 élèves de CM2 de notre regroupement sont scolarisés dans la classe d'Hélène Camus Seller et de Karèn Rettuga, sur la commune de Cras.

Pour la première fois, les maires de Cras et de Morette ont souhaité saluer le passage de ces élèves au collège, en leur offrant, au lieu du traditionnel dictionnaire, les 2 tomes de la bande dessinée de Lilian Thuram, Notre Histoire, dans laquelle il raconte son histoire et évoque la Grande Histoire des Hommes :

*«Connaître son histoire familiale est essentiel pour mieux se connaître et pour avoir une bonne estime de soi. Connaître l'histoire du monde est essentiel pour comprendre la société dans laquelle nous vivons. L'histoire explique comment les divisions se sont construites et pourquoi, parfois, on s'enferme ou on enferme une autre personne dans sa couleur de peau, sa sexualité, son genre ou sa religion. N'est-il pas temps de nous libérer des conditionnements qui nous empêchent de voir en chacun de nous l'humain avant tout.» Lilian Thuram.*